Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260321-D2026_18-DE

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29
Date de convocation : le 17 mars 2026 Date d'affichage : le 17 mars 2026		

Séance du vingt et un mars deux mille vingt-six à dix heures

DELIBERATION

N° 2026.18

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 21 mars 2026, à dix heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du Maire, Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL

Présents : **Mesdames BRISSARD, CHAAR, DELON, DENOYELLE, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY, LAMAIRE, LAVAUD, POSE, RENUCCI, RESTA.**
Messieurs CEREUIL, CHOUKROUN, GERTRUDE, GIANNETTI, MAGNANI, MARECHAL, MASSON, PAIRE, PORTES, RAMUNDO, ROBERT, SCHILLINGER, SCHNEIDER, SETHIAN.

Absents excusés : **Madame PEREZ-LOPEZ ayant donné pouvoir à Madame Pascal POSE**
Madame BOYER ayant donné pouvoir à Monsieur CEREUIL
Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir Madame RESTA
Monsieur Mathieu ROYER ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick SCHILLINGER

Secrétaire de séance : **Monsieur Patrick SCHILLINGER**

Création de postes de conseillers municipaux délégués

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

CONSIDERANT que le Maire a la possibilité de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à des membres du Conseil municipal,

CONSIDERANT que le Maire propose à l'Assemblée de créer sept postes de conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ARTICLE 1 :

DECIDE de créer 7 (sept) postes de conseiller municipal délégué

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260321-D2026_18-DE

ARTICLE 2 :

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- ✓ Monsieur le Receveur du Trésor Public
- ✓ Remis aux archives communales.

Document déposé à la
Sous-Préfecture de Torcy
Le .....
ACTE RENDU EXECUTOIRE

MAIRIE DE MAGNY LE HONGRE (Seine-et-Marne) R.F.

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .